

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

L'an 2022, le 24 janvier à 19 heures, le conseil municipal de Bouzeron s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du premier adjoint Yves MARTIN.

Etaient présents : Yves MARTIN, Nathalie LEBAILLY, Ludovic BRIDAY, Elisabeth DUVERNOIS, Alexandre VION, Pascal BLONDAIN, Patricia MACHADO DE SOUSA

Pouvoirs : Claude GAY donne pouvoir à Nathalie LEBAILLY, Jean Yves RHODDE à Elisabeth DUVERNOIS et Adeline HENRIQUES à Yves MARTIN

Absente : Véronique MICHELOT

Secrétaire de séance : Nathalie LEBAILLY

Le compte rendu de la dernière séance n'apporte aucune remarque.

1/ ARRET PROJET PLUI DU GRAND CHALON : les grandes orientations de ce document d'urbanisme qui va se substituer à la carte communale existante sont rappelées. Il est aussi rappelé les soucis de préservation du bâti ancien, du paysage et du patrimoine. Yves Martin rappelle qu'une enquête publique aura lieu en mars/avril et que les observations des habitants seront examinées de nouveau par le conseil municipal avant une approbation définitive du PLUI en automne. Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal approuve par 9 voix pour et 1 abstention l'avant projet de PLUI du Grand Chalon

2/ ARRET PROJET RLPI : Yves Martin rappelle le zonage de ce Règlement local de Publicité Intercommunal pour lequel les plans ont été donnés aux membres du conseil. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

3/ CONVENTION SPA DE CHAGNY 2022 : suite aux explications d'Yves Martin, le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention 2022 avec la SPA de Chagny, pour 1 euro par habitant, soit 137 euros pour l'année 2022.

4/ ACHAT DE TERRAIN : Yves Martin rappelle la proposition d'achat de terrain à un habitant de la commune d'une superficie de 1950 m² pour 3000 euros, en vue de l'installation d'une citerne à incendie. Le conseil vote par 6 voix pour et 4 abstentions pour l'achat de ce terrain, choisit le notaire Maître Melin à Chagny et autorise le Maire à signer l'acte. Par contre il demande de plus amples renseignements sur la faisabilité de la citerne à incendie en comparaison à l'ajout d'une simple borne.

5/ F.A.P.C GRAND CHALON : il est exposé le devis de mise en sécurité de la route de la Digoine pour 37591.25 € HT et la possibilité de subvention du Grand Chalon dans le cadre du FAPC. Le conseil, après en avoir délibéré autorise la demande de cette subvention à l'unanimité.

6/ APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT et DETR : il est exposé le devis de talutage pour la route des grottes d'Agneux d'un montant de 7750 € HT sur lequel la commune peut prétendre à 20 % de subvention du département dans le cadre de l'appel à projet et 25 % dans le cadre de la DETR. Après en avoir délibéré, le conseil autorise la demande de ces subventions à l'unanimité.

7/ REFECTION LOGEMENT MAIRIE : suite aux explications d'Yves Martin concernant les factures de rénovation du logement au 4 rue de la mairie, le conseil autorise le paiement de celles-ci en investissement avant le vote du budget 2022. Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ludovic Briday** s'étonne que la commission travaux de la commune n'ait pas été consultée avant les travaux de réfection du logement communal.
- **Elisabeth Duvernois**, suite à la demande du Maire en fin d'année, fait la liste des travaux possibles pour la commune : finition des travaux dans la cour de la mairie ; elle fait également remarquer que la commission travaux n'a pas été consultée avant décision et début de ces travaux. Aménagement d'un parking vers le cimetière, revoir la réfection de l'allée du cimetière et l'apport d'un point d'eau, peinture des candélabres, installation d'un miroir à l'angle de la rue des Corcelles/ place France Lechenault pour la sécurité, réfection de la peinture de la salle des fêtes.
- **Ludovic Briday** énonce à son tour ses propositions de travaux à prévoir : réfection du mur rue Etienne Gauvenet, voire l'équiper de barrières en bois, mur de soutien rue du petit puits, sécurité rue de la Digoine. Il pense que les travaux cour de la Mairie ne vont pas durer dans le temps et déplore ne pas avoir été consulté avant le début de ceux-ci. Il propose la candidature d'une personne à la location du logement communal en réfection et espère que celle-ci sera retenue. Il demande à Yves Martin si lui et le Maire se sont renseignés, suite à sa demande, sur la possible relance d'une ancienne association sur la commune. Yves Martin relate les différentes associations ayant existé sur la commune et l'arrêt de leur fonctionnement. Il pense que la relance d'une association en sommeil n'est pas une bonne solution et propose le soutien de celle existante . Enfin, Ludovic Briday rappelle aux membres du conseil que le restaurant le Bouzeron a réouvert et les remercie, ainsi que le Maire, de leur soutien.
- **Pascal Blondain** demande quelle suite à donner quant à l'état des lieux fait avec Mesdames Duvernois et Henriquès. Il reproche les critiques faites à ce sujet et le manque d'actions. Il demande l'achat de vaisselle pour la salle des fêtes.
- **Yves Martin** propose la création d'une commission pour la salle des fêtes si aucune existante n'a cette compétence ... à réfléchir pour le prochain conseil.
- **Elisabeth Duvernois** annonce l'assemblée générale des Amis de Bouzeron le 13 février 2022.
- **Nathalie Lebailly** propose un entretien de fonds du terrain de boule et de son éclairage. Elle dénonce la dangerosité des marches menant de la place France Lechenault à la rue de la Mairie, non éclairées la nuit. Elle demande à ce que les personnes respectent les places de parking rue du Pâtre afin de ne pas gêner la circulation sur cette voie.
- **Alexandre Vion** se renseigne sur l'entretien des bornes à incendie.
- **Pascal Blondain** revient sur l'entretien du terrain de boules ; Yves Martin rappelle les différents travaux faits sur ce terrain par les précédentes équipes municipales et propose que les futurs soient programmés dans le cadre de la journée citoyenne du Grand Chalon.

Séance levée à 20h40